

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE D'AUZAINVILLIERS

Par arrêté n° 81/2023/ENV du 28 août 2023, la préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du **lundi 25 septembre 2023 à 09H00 au samedi 28 octobre 2023 à 12H00**, soit 34 jours consécutifs, sur la demande présentée par la société URBA 447 détenue par URBASOLAR, dont le siège social est situé 75 allée Wilhelm Roentgen (CS 40935) - 34961 MONTPELLIER Cedex 02, en vue d'obtenir un permis de construire pour une centrale solaire photovoltaïque au sol sur la commune d'Auzainvilliers sur une surface de 14,4 ha au lieu-dit «terrain d'aviation».

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant, notamment l'évaluation environnementale, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, du **lundi 25 septembre 2023 à 09H00 au samedi 28 octobre 2023 à 12H00**, à la mairie d'Auzainvilliers, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges (<https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l'état/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Projet-photovoltaïque>).

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.88.75) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr. De la même manière, un accès gratuit est également garanti par un poste informatique disponible à la sous-préfecture de Neufchâteau aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.87.79) ou par courriel à l'adresse suivante : sp-neufchateau@vosges.gouv.fr

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à M. Julien PICART responsable du projet aux coordonnées suivantes : Société Urba 447 – 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 02 (04 67 64 46 44) – picart.julien@urbasolar.com

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie d'Auzainvilliers.

Il pourra les adresser :

- par correspondance à la mairie précitée au commissaire enquêteur qui les annexera alors au registre d'enquête,
- par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr. Dans ce cas, les messages seront imprimés et annexés au registre d'enquête par les soins du commissaire enquêteur et seront accessibles sur le site internet de la préfecture de manière anonymisée.

Monsieur Bernard LALEVEE, assurera les fonctions de commissaire-enquêteur (M. Philippe GIRON assurera les fonctions de commissaire-enquêteur suppléant) et se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Auzainvilliers les :

- **lundi 02 octobre 2023 de 15h00 à 17h00 ;**
- **samedi 14 octobre 2023 de 10h00 à 12h00;**
- **lundi 23 octobre 2023 de 15h00 à 17h00 ;**
- **samedi 28 octobre 2023 de 10h00 à 12h00.**

Son rapport et ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie d'Auzainvilliers.

Au terme de l'enquête, la préfète des Vosges est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire.